

PROVINCE DE QUÉBEC42^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 18 SEPTEMBRE 2019

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 18 septembre 2019*

Aujourd'hui, à treize heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

- n^o 20 Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.